

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. MATHIEU (pouvoir du titulaire M. VIVIER)
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme LESME, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, Mme PÉRICHON, M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- M. BODIN (Commune de LAPALISSE), pouvoir à M. de CHABANNES
- Mme L'HULLIER (Commune de SAINT-PRIX), pouvoir à M. HANGARD

Monsieur Olivier COIGNY, nouveau Directeur des Services Techniques, est présenté à l'assemblée.

Le compte rendu de la réunion du 17 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

### **1/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- de rembourser à Mme Sandrine GUILLAUME la somme de 544 € TTC correspondant à la location d'un chalet au camping de Lapalisse pour la période du 13/07/2020 au 23/07/2020,
- d'actualiser les prix de vente des produits vendus par l'Office de Tourisme à compter du 24 Juillet 2020 pour intégrer la vente de médailles souvenir et de bonbons « Les Vérités de Lapalisse »,
- d'actualiser les prix de vente des produits vendus par l'Office de Tourisme à compter du 29 Juillet 2020 pour intégrer la vente des billets pour le spectacle équestre à Isserpent,
- d'allouer à l'entreprise SAS Chez Sam une aide à l'installation d'un montant maximal de 5 000 € en vue de permettre la réouverture d'un restaurant et la création d'une boutique de produits à la ferme situés à Marguetière sur la commune d'Andelaroche,
- d'encaisser un chèque émanant de SMACL ASSURANCES d'un montant de 358,55 € correspondant aux frais de remplacement d'une vitre à l'école primaire de Lapalisse qui a été cassée par un élève,
- d'attribuer au bureau d'études RÉALITÉS (Roanne) le marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont sur la petite Tèche,
- de signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Allier pour définir les modalités de prise en charge des élèves scolarisés en ULIS à l'école de Lapalisse qui fréquentent la garderie périscolaire de Lapalisse ; le Département de l'Allier prendra en charge le coût de garderie de ces enfants,
- de conclure un bail pour la location d'un bureau à l'espace économique télécentre aux Ets METAIRIE MENDES afin d'y établir un bureau administratif et ce, pour la période du 25/09/2020 au 24/09/2021.

### **2/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – MODIFICATIONS.**

Le règlement intérieur de la collectivité est présenté et approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Communautaire. Un exemplaire de ce règlement intérieur est joint au présent compte rendu.

### **3/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Pour promouvoir un agent intercommunal au grade supérieur, au titre de la promotion interne, lors de la prochaine Commission Administrative Paritaire - et être en adéquation avec l'autre collectivité employeur -, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à temps non complet au 1er Octobre 2020.

### **4/ DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT – COMPLÉMENT.**

En complément des délégations accordées à Monsieur le Président le 17 Juillet 2020, et afin de faciliter la réactivité et l'efficacité dans le fonctionnement courant de la Communauté de Communes, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de lui déléguer les compétences suivantes :

- la possibilité de procéder au dépôt d'un dossier loi sur l'eau au nom de la Communauté de Communes. Cette délégation permet d'avoir une meilleure réactivité pour ne pas retarder les dossiers de travaux,
- la possibilité de procéder, pour les programmes inscrits au Budget, au dépôt des autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens de compétence communautaire.

### **5/ DÉLÉGUÉS AU SDE 03 – MODIFICATION.**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de nommer Monsieur Jacques de CHABANNES comme délégué suppléant au SDE 03.

## **6/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – MODIFICATION.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de composer la commission d'appel d'offres comme suit :

Président : M. Jacques de CHABANNES

<b>délégués titulaires</b>
M. Didier HANGARD (Saint-Prix)
M. Alain LASSALLE (Le Breuil)
M. Yves COLLANGES (Saint-Pierre-Laval)
M. Yves PLANCHE (Billezois)
Mme Martine QUATRESSOUS (Lapalisse)

<b>délégués suppléants</b>
M. François HERVIER (Périgny)
M. Alain POUZERAT (Droiturier)
M. Louis SALLES (Isserpent)
Mme Françoise WALRAET (St Christophe)
M. Bernard GAUD (Servilly)

## **7/ COMITÉ DE PILOTAGE EMBOUTEILLAGE.**

Le Conseil Communautaire détermine les membres du Comité de Pilotage « Embouteillage » comme suit :

- M. Jacques de CHABANNES
- Mme Anne-Marie L'HULLIER
- M. Yves COLLANGES
- M. Jean-Marc BRUNIAU

## **8/ CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME.**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du Pays de Lapalisse :

Président : M. Jacques de CHABANNES

- M. Alain LASSALLE (Le Breuil)
- M. Christian CACHARD (Le Breuil)
- Mme Delphine THÉVENOUX (Barrais Bussolles)
- Mme Maria LESME (Lapalisse)
- M. Patrick BODIN (Lapalisse)
- Mme Françoise WALRAET (St Christophe)
- M. Patrick MATHIEU (Bert)

et 8 sièges dévolus aux personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de l'Office de Tourisme :

- Mme Véronique HUEL (hôtel-restaurant Galland - Lapalisse)
- M. Fabrice DEGARD (Président du CAL - Lapalisse)
- Mme Nathalie MARTINEZ DE HOZ (Société Langlois - Lapalisse)
- M. Samuel MICHAUD (Chez Sam - Andelaroche)
- Mme Véronique GIRAUD (Artisan d'Art - Droiturier), pour remplacer M. CAFIÈRE
- M. Jean DE BOISSY (ancien vice-président de l'Office de Tourisme - Le Breuil)
- M. Michel GIRAUD (aéroclub de Lapalisse)
- M. Roland SALMIN (président de la Société de pêche de Lapalisse).

## **9/ OFFICE DE TOURISME – MODIFICATION DES STATUTS.**

La mise à jour des statuts de l'Office de Tourisme est approuvée à l'unanimité.

## **10/ CONSTITUTION DU COPIL RANDONNÉES.**

Le Conseil Communautaire prend acte de la composition du COPIL RANDONNÉES tel qu'il a été mis en place par le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » :

- Alain LASSALLE, Président de l'office de tourisme,
- Yves JACQUOT LOMBARD, pour Bert,
- Véronique GIRAUD, pour Droiturier,
- Gérard BOUCHET, pour Lapalisse,
- Jean DE BOISSY, pour le Breuil,
- Christian CACHARD, pour le Breuil,
- Loÿs CARRIER, pour Saint-Etienne-de-Vicq.
- Yves PLANCHE, pour Billezois

Et un agent : le responsable de l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE ».

Il aura en charge le suivi des chemins de randonnée sur le territoire.

## **11/ COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) – RENOUELEMENT.**

La liste des 40 commissaires proposée par l'ensemble des communes pour composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) est présentée et approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

## **12/ PÔLE MÉTROPOLITAIN – DÉSIGNATION DES MEMBRES.**

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Jacques de CHABANNES, en qualité de délégué titulaire, et Monsieur Didier HANGARD, en qualité de délégué suppléant, pour siéger au sein du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

## **13/ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE VICHY AUVERGNE – DÉSIGNATION DE 5 DÉLÉGUÉS.**

L'assemblée délibérante à l'unanimité a nommé, en respectant la parité :

- Agnès GIFFARD – Chef d'Entreprise (GIFF-ART SIGNALÉTIQUE à Saint-Prix)
- Claude RABY – Présidente de la Compagnie de théâtre « Et Patati Patata », dont le siège est à Lapalisse
- Nathalie de HOZ – Chef d'entreprise (société Langlois à Lapalisse)
- Nicolas COMBEMOREL – PDG du magasin Intermarché de Lapalisse
- Olivier FABRE – Chef d'entreprise (société Net and You à Lapalisse).

pour siéger au sein du Conseil de Développement du PAYS DE VICHY AUVERGNE ; ces délégués ne peuvent pas être des élus.

## **14/ RENOUELEMENT DES TÉLÉPHONES – FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA COMMUNE DE LAPALISSE.**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours par la Commune de Lapalisse pour le renouvellement des téléphones destinés aux services de la Commune de Lapalisse, pour un montant de 2 768,24 €.

## **15/ FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – RÉPARTITION 2020.**

Le montant du FPIC attribué pour l'exercice 2020 au bloc communal diminue de 5 669 €, ce qui représente une baisse de 2,82%.

Aussi, et afin de répartir l'effort solidairement entre les communes membres et la Communauté de Communes, le Conseil à l'unanimité approuve le dispositif de répartition proposé, selon le régime dérogatoire libre, avec la baisse de la dotation répercutée sur l'ensemble des collectivités par rapport à 2019.

## **16/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020.**

Le budget supplémentaire présenté, et validé par la Commission des Finances, est adopté à l'unanimité.

Avec ce budget supplémentaire, le budget total de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse s'équilibre à 7 336 000 € en fonctionnement et à 5 900 000 € en investissement.

Le budget annexe hébergements de loisirs s'équilibre à 85 487 € en fonctionnement et à 52 244 € en investissement.

Le budget annexe Lotissement le Clos des Rosiers s'équilibre à 121 550 € en fonctionnement et à 126 039 € en investissement.

Le budget annexe Moulin de la Ville s'équilibre à 28 933 € en fonctionnement et à 675 297 € en investissement.

Le budget annexe Multiple Rural de St Etienne de Vicq s'équilibre à 28 700 € en fonctionnement et à 24 343 € en investissement.

Le budget annexe Office de Tourisme s'équilibre à 111 300 € en fonctionnement et à 82 000 € en investissement.

Le budget annexe du Service de Portage de Repas à Domicile s'élève à 145 600 € en fonctionnement et à 24 799 € en investissement.

Le budget annexe ZAE Près de la Grande Route s'équilibre à 212 400 € en fonctionnement et à 444 749 € en investissement.

## **17/ MAISON DE SANTÉ – CESSION.**

La proposition d'achat faite par Monsieur Quentin DUJON est présentée à l'assemblée délibérante : il souhaite acquérir la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) afin de réaliser un nouveau bâtiment pour pouvoir déplacer son cabinet de kinésithérapeute et exercer dans de meilleures conditions (manque d'espace dans la configuration actuelle) en développant l'offre de soins au sein de l'établissement.

Il souhaite laisser plus de place aux professionnels qui sont à l'étroit : les médecins et les infirmières. Cette extension permettra d'accueillir également de nouvelles professions : psychologue, sage femme, orthoprothésiste, spécialistes en vacation.

La MSP ouverte en 2013 a été réalisée par la Communauté de Communes afin de pérenniser et améliorer la qualité de l'offre de soins sur le territoire. Depuis son ouverture, 2 médecins et 1 kiné ont pris leur retraite, récemment 2 dentistes ont quitté l'établissement. Les médecins ont des difficultés pour absorber le nombre de consultations car en 2018, quand les 2 jeunes médecins se sont installés, les 2 plus anciens étaient encore en activité, ils ont donc pris des patients supplémentaires pour se créer leur patientèle ; en 2019, l'arrivée d'un seul médecin n'a pas pu compenser l'arrêt d'activité de 3 médecins sur la commune.

Concernant les dentistes, 2 collaboratrices sont arrivées auprès du Dr VINCENSINI pour compenser les départs.

Les professionnels de santé se sont associés au sein de la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires), ils ne sont pas tous favorables à la vente de l'établissement. 2 jeunes médecins étaient prêts à venir s'installer en 2021 : cela reste à confirmer.

Après un large débat, au cours duquel les élus ont fait part de leur sentiment partagé entre le fait que le fonctionnement entre les professionnels de santé n'est actuellement pas optimum (bien que la collectivité n'ait que très peu de moyens pour intervenir dans le fonctionnement de la MSP), que le parking sera réduit en raison de la construction d'un nouveau bâtiment, et l'opportunité que présente cette offre de permettre à un jeune professionnel d'investir et développer ce projet de santé sur le territoire de la Commune. Si la collectivité ne lui permet pas de le réaliser, il développera son projet ailleurs.

C'est par 17 votes favorables, 7 votes défavorables, et 1 bulletin blanc que les élus se prononcent favorablement pour la cession de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Monsieur Quentin DUJON, pour un montant de 520 000 €. Au préalable, il convient de s'assurer auprès de la Région que le reversement de la subvention attribuée ne sera pas à rembourser, et une réunion avec la SISA sera organisée par la Communauté de Communes.

#### **18/ CONTRAT DE TERRITOIRE ALLIER – AVENANT N°2.**

À l'unanimité le Conseil autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 au Contrat de Territoire Allier, afin d'apporter les modifications suivantes :

- diminution du montant de subvention de l'action "réhabilitation du parking PL des Vérités" : - 17 566.98 €,
- augmentation du montant de subvention de l'action "équipements sportifs" : + 17 566.98 €.

#### **19/ TRAVAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS – TROISIÈME TRANCHE – PLANS DE FINANCEMENT.**

Le plan de financement de la 3ème tranche des travaux sur les équipements sportifs et de loisirs à inclure dans le contrat ambition région 2021-2023, ainsi que dans le contrat de ruralité avec l'Etat et le Contrat de territoire avec le Département de l'Allier, est approuvé à l'unanimité.

Il s'élève à 300 000 € pour la réalisation de la réfection de l'éclairage du terrain de foot à Billezois, la mise en place de filets pare-balls à Saint Etienne de Vicq, la mise aux normes du terrain du stade du Breuil, la réfection de la clôture du terrain de tennis à Isserpent, la réfection de 2 courts de tennis à Lapalisse, la réfection de la piscine de Bert, et la création d'un plateau sportif à Saint Christophe.

#### **20/ TAXE DE SÉJOUR – ACTUALISATION.**

Une taxe additionnelle créée par le Conseil Départemental en 1928 a été portée à notre connaissance en 2019. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en place de cette taxe additionnelle de 10 %, les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er Janvier 2021.

#### **21/ PRODUITS TOURISTIQUES PAYS DE LAPALISSE – FRAIS DE DOSSIER.**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'application des frais de dossier de 5% pour les produits touristiques du Pays de Lapalisse en sus des commissions prises par les plateformes.

#### **22/ DISPOSITIF BAFA – MODIFICATION.**

À l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le nouveau règlement du dispositif BAFA qui permet d'accueillir des stagiaires BAFA :

- 4 jeunes stagiaires au total par an,
- aide qui s'élèvera à 25% du coût net de la formation supporté par les stagiaires avec un plafond de 250 €,
- signature d'une convention avec le stagiaire,
- obligation pour le stagiaire d'effectuer 14 jours de stage pratique au sein des services de la Communauté de Communes,
- attribution d'une bourse de 100 € à l'issue du stage pratique validé.

#### **23/ BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES – DISPOSITIF.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reconduire l'opération « Boutiques Éphémères » à l'occasion des fêtes de fin d'année. La Communauté de Communes participera à hauteur de 50 % du montant du loyer, plafonné à 150 € par mois, en novembre / décembre et de juin à octobre. Sur ces 2 périodes, le dispositif est une opportunité de tester un marché, mettre en valeur les produits et savoir-faire de la région, et participer à l'animation du centre ville pour les 2 thématiques "arts du territoire" et "boutique N7 vintage".

## **24/ BILAN ANNUEL 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

L'assemblée délibérante donne acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport d'activités 2019 et de son volet financier. Le document sera expédié à chaque commune adhérente, afin que les Maires puissent le présenter devant leurs conseils municipaux.

## **25/ MARCHÉ DE TERRITOIRE DIGITAL – BILAN.**

Le bilan du marché de territoire digital est présenté aux élus communautaires : après un an de fonctionnement, tenant compte des conditions particulières liées à la COVID19, 16 professionnels et 5 producteurs sont en ligne, 18 livraisons ont été effectuées, les échanges sont maintenant mensuels. Il reste une grande marge de progression ; pour cela les professionnels et les élus communautaires sont conviés à un Apéromarché.

## **26/ BUREAU ET CONFÉRENCE DES MAIRES – CALENDRIER À MODIFIER.**

La date de la prochaine réunion du Bureau Communautaire et Conférence des Maires est fixée au 17 Novembre 2020, à 17h, au Breuil. Le nouveau calendrier 2020 des réunions est joint au présent compte rendu.

## **27/ QUESTIONS DIVERSES.**

### **A / ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications apportées au projet de PLUI, le rendant ainsi compatible avec l'installation des ombrières photovoltaïques sur le parking Poids Lourds de l'Aire des Vérités.

### **B / LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE.**

En raison de l'intégration du Lotissement "Le Clos des Rosiers" au sein du zonage d'exposition au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols dont l'exposition est considérée comme moyenne ou forte, une étude géotechnique doit être fournie aux acquéreurs par le vendeur. Cette disposition s'applique aux lots sous compromis de vente et aux lots restant à vendre. Pour les lots à vendre, le Conseil à l'unanimité décide de répercuter le coût de l'étude réalisée pour le lot concerné.

### **C/ DISPOSITIF CHÈQ'KDO DU PAYS DE LAPALISSE.**

Depuis fin 2019, "Mon chèq'Kdo" est un moyen de paiement utilisable chez les artisans et commerçants du Pays de Lapalisse adhérents au dispositif. Portée par l'Association des Commerçants et Artisans du Pays de Lapalisse (ACAPLA), avec la contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, avec le soutien financier de la Communauté de Communes, cette action collective a pour but de booster l'économie locale. Toutes les entreprises, comités d'entreprises, associations, particuliers peuvent acheter des chèques cadeaux du Pays de Lapalisse d'une valeur minimum de 15 €, en s'adressant à Patrick BODIN, Photographe, au 04 70 99 29 83, ou en adressant un mail à monchequelapalisse@gmail.com.

### **D / RENCONTRE AVEC LE PAYS DE VICHY-AUVERGNE.**

Le Pays de VICHY-AUVERGNE viendra rencontrer les Maires des Communes du Pays de Lapalisse à la GRENETTE à LAPALISSE, le mardi 20 Octobre 2020 probablement à 19h00 (l'horaire reste à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h23.

Fait à Lapalisse, le 28 Septembre 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,  
Président de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »